



ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°07-2024-009

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2024

Sommaire

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / 07_PREF_Secrétariat Général aux Affaires Départementales

07-2024-01-12-00003 - Arrêté préfectoral du 12 janvier 2024 portant
délégation de signature aux porteurs de carte achat désignés dans l'annexe
1 (4 pages)

Page 3

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2024-01-12-00003

Arrêté préfectoral du 12 janvier 2024 portant
délégation de signature aux porteurs de carte
achat désignés dans l'annexe 1

**Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature aux porteurs de carte d'achat désignés dans l'annexe 1**

**La Préfète de l'Ardèche
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret NOR 10MA2319666D du 13/07/23 portant nomination de Mme Sophie ELIZEON, préfète de l'Ardèche

Vu les arrêtés préfectoraux n°169 du 30 novembre 2017, des 16 juillet et 20 décembre 2019, portant organisation des services de la Préfecture et sous préfecture de l'Ardèche,

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2020-12-17.008 du 17 décembre 2020, portant création et organisation du secrétariat général commun départemental de la préfecture de l'Ardèche,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

Arrête,

Article 1^{er}: Délégation de signature est accordée aux porteurs de carte d'achat listés dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser dans le cadre de leurs attributions, compétences et dans la limite fixée, une carte d'achat nominative.

Article 2 : Délégation de signature est accordée aux référents carte achat listés dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'ordonnancer les dépenses réalisées par les porteurs de carte achat rattachés au(x) centre(x) de facturation dont ils ont la responsabilité.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain de sa date de publication.

Article 4 : Cette décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives – 184, rue Duguesclin 69 433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le recours peut être aussi effectué sur le site www.telerecours.fr.

La présente décision peut faire l'objet d'une demande d'organisation d'une mission de médiation, telle que définie par l'article L.213-1 du code de la justice administrative.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le sous-préfet de Tournon-sur-Rhône, le directeur de cabinet, ainsi que les agents désignés dans l'annexe 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas, le 12 janvier 2024

La préfète,

signé

Sophie ELIZEON

Annexe 1

Porteurs de carte d'achat	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction Niveau 1 (dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	Montant TTC maximum par transaction Niveau 3 (dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Madame ARRIGHI Isabelle	MININT - ATE REGION AURA	2 000€	2 000€
Monsieur AUDOUARD Lionel	MININT - ATE REGION AURA	500 €	500 €
Madame BERTACCO Karine	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €
Madame ELIZEON Sophie	MININT - ATE REGION AURA	2000 €	2000 €
Monsieur ESTEOULLE Vincent	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €
Madame HUTTER Oriane	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €
Monsieur JEFFROY Gwenn	MININT - ATE REGION AURA	2000 €	2000 €
Monsieur MAILLET Romain	MININT - ATE REGION AURA	2000 €	2000 €
Monsieur MAURICE Romain	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €
Monsieur MATHON Claude	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €
Monsieur MAZON François	MININT - ATE REGION AURA	2000 €	2000 €
Madame ORTI Corinne	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €
Monsieur PAYEBIEN François	MININT - ATE REGION AURA	2000 €	2000 €
Madame PROST Laurence	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €
Monsieur PUIPIER Philippe	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €
Madame ROCHEDY Evelyne	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €
Madame ROMÉY Tyffaine	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €
Monsieur SABATIER Laurent	MININT - ATE REGION AURA	1000 €	1000 €

Référents carte achat	Service	Programme carte d'achat	Centre de facturation
Madame GUNES Emeline	SGC	MININT - ATE REGION AURA	FAC0000069-SGC ARDECHE FAC0000069-PREF ARDECHE FAC0000069-DDT ARDECHE

Préfecture de l'Ardèche 07007 PRIVAS CEDEX – Tél. : 04.75.66.50.00
Horaires et jours d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 (15h30 le vendredi)
www.ardèche.gouv.fr

Préfecture de l'Ardèche 07007 PRIVAS CEDEX – Tél. : 04.75.66.50.00
Horaires et jours d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 (15h30 le vendredi)
www.ardeche.gouv.fr